

DELIBERATION CFVU-041-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 07 juin 2021,

Objet de la délibération : Modification des MCC - IUT

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 14 juin 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications des Modalités de Contrôles de Connaissances pour :

- **la Licence Professionnelle Management des Entreprises Agricoles**
- **la Licence Professionnelle GEPSAC**

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'Angers

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 24 juin 2021

Fiche de modification des maquettes de formation

- § **UFR :** IUT
- § **Avis favorable du Conseil d'UFR du :** 8 juin 2021
- § **Passage   la CFVU du :**
- § **Rentr e universitaire :** 2021-2022

Formation concern e : Lp GEPSAC**1 fiche par formation****Nature de la modification (merci de cocher la case) :****Structure :**

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
- (joindre un argumentaire)**

§ **Avis et remarques  ventuelles de la Cellule Apog e :**

Détail de la modification à compléter au verso :
Joindre les 2 maquettes (avant / après modifications)

Sur proposition du conseil de perfectionnement de la LP GePSAC :

La maquette mise en place en 2016 avait pour objectif d'afficher clairement l'éventail des compétences au cœur de la formation et de mieux « coller » aux débouchés de la LP (l'administration ET la production) (et ce alors que la formation était historiquement orientée Administration). Ainsi, aux côtés des UE 1 « Gestion comptable et financière » (95h) et UE2 « Gestion juridique, sociale et fiscale » (83h) - relevant traditionnellement de l'administration - une UE 3 intitulée « Gestion de projets culturels » (84h) avait clairement été mise en évidence.

L'objectif de l'évolution demandée cette année vise à consolider cette UE « Gestion de projets culturels », avec un module réintitulé « Approche Métiers » de 15h (en lieu et place du module « Expériences de professionnels », 12h, initialement positionné dans l'UE 5 « Structuration du secteur culturel »). Ce module vise à proposer des connaissances nécessaires à une approche de la production mais également de l'action culturelle / développement de projets culturels et de la diffusion.

Le volume horaire de l'UE 3 sera alors augmenté à 99h (au lieu des 84h actuelles) [et celui de l'UE 5 réduit de 112h à 97h]

Ce changement est effectué à volume horaire constant, en prenant 12h sur le module « Expériences de professionnels » - il s'agit plus d'un changement d'UE que d'une suppression - et en prenant 3h sur le module « Histoire des arts de la culture, initialement de 30h.

Voir maquettes 2019-2020 / 2020-2021

Intitulé des éléments	2020/2021	2021/2022
Module « Approche Métiers »	UE3 – Gestion de projets culturels (84h, coef 7, 10 ECTS) / UE5 : Structurations du secteur culturel (112h, coef 7, 8 ECTS) Expériences de professionnels Histoire des arts et de la culture	UE3 – Gestion de projets culturels (99h, coef 7, 10 ECTS) Approche Métiers (15h, coef 0) UE5 : Structurations du secteur culturel (97h, coef 7, 8 ECTS) Expériences de professionnels (12h, coef 0) Histoire des arts et de la culture (27h, coef 1)

Maquette LP GePSAC 2020-2021

UE	Matières	Coef par matière	ECTS par matière	ECTS (60)
UE 1 Gestion comptable et financière	1.1 : Analyse financière (24h)	2	3	8
	1.2 : Calcul des coûts (29h)	2	3	
	1.3 : Budget (18h)	2	2	
UE 2 Gestion juridique, sociale et fiscale	2.1 : Structures culturelles, statuts juridiques et fiscaux (24h)	1	2	10
	2.2 : Environnement juridique de la culture (21h)	2	3	
	2.3 : Paie (18h)	2	2	
	2.4 : GRH (20h)	2	3	
UE 3 Gestion de projets culturels	3.1 : Méthodologie de projet (18h)	1	2	10
	3.2 : Financement de projets culturels (14h)	1	2	
	3.3 : Entrepreneuriat et marketing culturels (32h)	3	4	
	3.4 : Communication professionnelle (20h)	2	2	
UE 4 Outils, expression et méthodes	4.1 : MAN : Anglais (20h)/ Tableur (15h)/ Comptabilité (24h)	1	1	4
	4.2 : MAN : Anglais (20h)/ tableur (15h)/ Comptabilité (24h)	1	1	
	4.3 : Anglais professionnel (20h)	2	1	
	4.4 : PAO (15h)	1	1	
	4.5 : Insertion professionnelle (6h)	/	/	
UE 5 Structuration du secteur culturel	5.1 : Economie de la culture (20h)	2	2	8
	5.2 : Sociologie de la culture (30h)	2	2	
	5.3 : Histoire des arts et de la culture (30h)	1	2	
	5.4 : Politiques culturelles (20h)	2	2	
	5.5 : Expériences de professionnels (12h)	/	/	
UE 6 Projets tutorés (150h)	Mise en œuvre d'un projet culturel (115h) Semaine d'immersion (35h)	4	8	8
U.E 7 Stage (16 semaines)	Stage	6	12	12

Maquette LP GePSAC 2021-2022

UE	Matières	Cœf. par matière	ECTS par matière	ECTS (60)
UE 1 Gestion comptable et financière	1.1 : Analyse financière (24h)	2	3	8
	1.2 : Calcul des coûts (29h)	2	3	
	1.3 : Budget (18h)	2	2	
UE 2 Gestion juridique, sociale et fiscale	2.1 : Structures culturelles, statuts juridiques et fiscaux (24h)	1	2	10
	2.2 : Environnement juridique de la culture (21h)	2	3	
	2.3 : Paie (18h)	2	2	
	2.4 : GRH (20h)	2	3	
UE 3 Gestion de projets culturels	3.1 : Méthodologie de projet (18h)	1	2	10
	3.2 : Financement de projets culturels (14h)	2	2	
	3.3 : Entrepreneuriat et marketing culturels (32h)	2	4	
	3.4 : Communication professionnelle (20h)	2	2	
	3.5 : Approche Métiers (15h)	/	/	
UE 4 Outils, expression et méthodes	4.1 : MAN : Anglais (20h)/ Tableur (15h)/ Comptabilité (24h)	1	1	4
	4.2 : MAN : Anglais (20h)/ tableur (15h)/ Comptabilité (24h)	1	1	
	4.3 : Anglais professionnel (20h)	2	1	
	4.4 : PAO (15h)	1	1	
	4.5 : Insertion professionnelle (6h)	/	/	
UE 5 Structuration du secteur culturel	5.1 : Economie de la culture (20h)	2	2	8
	5.2 : Sociologie de la culture (30h)	2	2	
	5.3 : Histoire des arts et de la culture (27h)	1	2	
	5.4 : Politiques culturelles (20h)	2	2	
UE 6 Projets tutorés (150h)	Mise en œuvre d'un projet culturel (115h) Semaine d'immersion (35h)	4	8	8
U.E 7 Stage (16 semaines)	Stage	6	12	12

Fiche de modification des maquettes de formation

- § IUT **Avis favorable du Conseil d'IUT du : 08/06/2021**
§ Passage   la CFVU du : 14/06/2021
§ Rentr e universitaire: 2020-2021

Formation concern e : Licence professionnelle MEA

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
Changement d'ECTS
Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation

Modification de coefficient(s)

Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
Mutualisation ou d mutualisation
Incidence financi re
(joindre un argumentaire)

§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :**

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes : cf ci apr s

Détail de la modification :

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2019/2020	2020/2021
Réalisation d'épreuves écrites ou orales en situation distancielle		Diverses épreuves (examens, contrôle continu ; individuelles, collectives) de novembre 2020 jusqu'à (potentiellement) fin juin 2021 ont été ou seront réalisées en distancielle (plateforme e-exams ; visioconférence)
Suppression d'épreuves non réalisables en mode distancielle	<p>UE5- Méthodes de travail et de conseil- recueillir des données : Dc (coeff 1)+Oc (coeff 1)</p> <p>UE 6 Stratégie et environnement de l'entreprise- Comprendre la stratégie et l'organisation d'une entreprise: Ei (coeff 1)+Cci (coeff 1) pour les formations initiales (FI)</p>	<p>UE5- Méthodes de travail et de conseil- recueillir des données : Dc (coeff 2). <i>Suppression d'Oc, report de son coefficient sur le dossier collectif</i></p> <p>UE 6 Stratégie et environnement de l'entreprise - Comprendre la stratégie et l'organisation d'une entreprise: Ei (coeff 2). <i>Suppression du Cci (jeu d'entreprise qui n'a pu être réalisé début novembre car 2e confinement) et report de son coefficient sur l'Examen écrit.</i></p>
Réalisation des stages. Possibilités d'épreuves de « rattrapage » en session de septembre		<p>UE8 Stage (FI) - Accords déjà validés de l'IUT : ---Possibilité de ne réaliser que 9 semaines de stage contre 12 antérieurement compte-tenu de la grande difficulté en cette crise sanitaire à trouver un lieu de stage. ---Possibilité de réaliser un travail de substitution (type études)</p> <p>- Demandes : ---Possibilité de réaliser tout ou partie des stages cet été pour soutenance en septembre ---Possibilité d'accorder, lors du jury de juillet, des épreuves de « rattrapage » en session de septembre si les étudiants se montrent en situation de fragilité sur leurs</p>

		évaluations UE1 à UE7 avec risque de ne pas atteindre la moyenne générale après les évaluations UE8
--	--	--

Modalités de contrôle des connaissances

Licence professionnelle Management des Entreprises Agricoles, promotion 2020-2021

En rouge, demandes de modifications de la nature des épreuves pour la 1^e session de la promotion 2020-21.

En bleu, demandes de modifications des conditions de réalisation des épreuves (distanciel) pour la 1^e session.

En noir, pour information : épreuve réalisée selon la modalité initialement prévue.

Ces demandes sont en lien avec les conditions sanitaires de cette année 2020-21. En 2021-22, nous espérons pouvoir appliquer le plan d'évaluation initial.

PLAN D'EVALUATION

CC : contrôle continu, E : examen écrit, O : Examen oral, D : dossier - c : collectif ; i : individuel

Et/ou : épreuve sur l'un ou l'autre des modules ou épreuve de synthèse intermodule

2^e session = session de septembre 2021. Les épreuves de 2^e session se déroulent selon d'autres modalités que la 1^e session.

Entre parenthèses : répartition du coeff par épreuve

UE 1 Communication					
Modules	1ère session	2ème session	ECTS	COEF	Demandes de modifications – 1 ^{ère} session
Communiquer par écrit en anglais	E	E et/ou O	1	1	Examen écrit individuel en distanciel réalisé en session de janvier 21
Communiquer par oral en anglais	E+O		1	1	Examens écrit et oral individuels en présentiel ou en distanciel à réaliser en session de juin 21, selon les possibilités de réalisation en juin 21
Mieux communiquer sa pensée par écrit et par oral	Di	E et/ou O	2	2	<i>Pas de modifications : remises d'écrits individuels en novembre et décembre 20.</i>
. S'exprimer oralement avec aisance . Pratiquer une écoute active	Oi		1	1	Oral individuel en distanciel réalisé en mars 21
Communiquer sur les réseaux sociaux	CC	E et/ou O	1	1	CC : Oral collectif en distanciel réalisé en décembre 20 + écrit collectif
			6	6	

UE 2 Gestion administrative, financière et fiscale					
Modules	1ère session	2ème session	ECTS	COEF	Demandes de modifications – 1 ^{ère} session
. Contribuer à la production de la comptabilité d'une EA	CC	E	2	2	Examen écrit individuel en distanciel réalisé en décembre 20
. Analyser et rédiger un commentaire de gestion	Ei	E	3	3	Examen écrit individuel en distanciel réalisé en session de janvier 21
. Proposer à une entreprise agricole une optimisation économique, fiscale et sociale	Ei+CC (3+2)	E et/ou O	5	5	Ei : Examen écrit individuel en présentiel ou en distanciel à réaliser en session de juin 21, selon les possibilités de réalisation en juin 21
. Proposer un statut juridique adapté aux activités de l'entreprise					CC : examen écrit individuel en distanciel ou en présentiel selon les périodes de réalisation des écrits composant ce CC - Fiscalité (0,5): réalisation en distanciel en déc 20 - Cotisations sociales et/ou Transmission du patrimoine (0,5): réalisation en présentiel en mars 21 - Droit (1): réalisation en distanciel en oct 20
. Proposer un plan de financement . Proposer des mesures et/ou procédures judiciaires face à une situation financière dégradée	CC	E et/ou O	1	1	CC : examen écrit individuel en présentiel ou en distanciel à réaliser en session de juin 21, selon les possibilités de réalisation en juin 21
			11	11	

UE 3 Management des opérations commerciales					
Modules	1ère session	2ème session	ECTS	COEF	Demandes de modifications – 1 ^{ère} session
. Prospecter et proposer un produit à la vente	O	E et/ou O	2	2	Oral individuel en distanciel réalisé en janvier 21
. Raisonner une problématique de vente en circuit court	Dc+Oc (1+1)	E et/ou O	2	2	Oral collectif en distanciel + Dossier collectif réalisés en décembre 20
. Etablir ses coûts de production	CC (1+1)		2	2	CC : Ecrit individuel en distanciel réalisé en décembre 20
. Suivre l'évolution des marchés et se positionner sur un marché à terme					CC : Ecrit individuel en présentiel ou en distanciel à réaliser en juin 21, selon les possibilités de réalisation en juin 21
			6	6	

UE 4 Management des ressources humaines					
Modules	1ère session	2ème session	ECTS	COEF	Demande de modifications
. Définir un métier et les compétences associées	D i ou c	Di et/ou Oi	1	1	Pas de modifications : Remises d'écrits individuels en avril 21
. Animer une équipe . Faciliter les relations entre associés d'une même société	O i	O i	1	1	Oral individuel en présentiel ou en distanciel à réaliser en juin 21, selon les possibilités de réalisation en juin 21
. Animer une réunion	O c	E et/ou Oi	1	1	Oral collectif en présentiel ou en distanciel à réaliser en juin 21, selon les possibilités de réalisation en juin 21
. Connaître les bases du droit du travail	CC		1	1	Ecrit individuel en présentiel ou en distanciel à réaliser en juin 21, selon les possibilités de réalisation en juin 21
			4	4	

UE 5 Méthodes de travail et de conseil					
Modules	1ère session	2ème session	ECTS	COEF	Demande de modifications
. Poser un problème et y apporter des réponses concrètes . Planifier un projet et allouer les ressources	E i (1+1)	E et/ou O	2	2	Examens écrits individuels en distanciel réalisés en session de janvier 21
. Recueillir et traiter des données	Dc + Oc (1+1)	E et/ou Oi	2	2	Dc (2) réalisés en décembre 20. Suppression de l'oral collectif dans le contexte distanciel, report du coefficient sur le dossier écrit collectif
. Répondre à une demande de conseil d'une entreprise agricole	E i + CC (1+1)	E et/ou Oi	2	2	CC : restitution orale en distanciel à réaliser en avril 21 Ei : examen écrit individuel en présentiel ou en distanciel à réaliser en juin 21, selon les possibilités de réalisation en juin 21
Savoir mesurer l'impact d'un changement dans EA	Dc		1	1	Pas de modifications : Dc : dossier collectif remis en avril 21
			7	7	

UE 6 Stratégie et environnement de l'entreprise					
Modules	1ère session	2ème session	ECTS	COEF	Demande de modifications
. Comprendre la stratégie et l'organisation d'une entreprise	E i + Cci (1+1)	E et/ou O	2	2	Ei (2) : examen écrit individuel réalisé en distanciel session de janvier 21 Cci : annulé, report du coefficient sur Ei NB : Cci concerne les Fi : jeu d'entreprise qui n'a pu être réalisé début novembre car 2 ^e confinement
. Intégrer les contraintes réglementaires dans un projet	CC		1	1	Examen écrit individuel en distanciel réalisé en janvier 21
. Repérer les enjeux clés d'une filière et d'un territoire	Dc + O i (1+1)		2	2	Oral individuel en distanciel réalisé en janvier 21+ dossier collectif
. Raisonner le recours à l'assurance et à l'épargne pour se prémunir des risques	CC		1	1	Oral collectif en présentiel ou en distanciel à réaliser en juin 21, selon les possibilités de réalisation en juin 21
				6	6

UE 7 Projet tuteuré et travaux préparatoires (150 h)					
	1ère session	2ème session	ECTS	COEF	Demandes de modifications
	D(l ou c) + O (l ou c)	Di et/ou Oi	8	8	Remise du rapport méthodologique en janvier 21 Oraux collectifs en distanciel ou en présentiel + remise d'un rapport final à réaliser en session de juin 21, selon les possibilités de réalisation en juin 21. NB : si à distance, la soutenance pourrait reprendre les modalités de 2020 (diaporama commenté remis en amont, discussion en visioconférence)

UE 8 Stage ou expérience en entreprise d'alternance et rapport					Demandes de modifications
	1ère session	2ème session	ECTS	COEF	Possibilité pour FI de ne réaliser que 9 semaines de stage contre 12 antérieurement compte-tenu de la grande difficulté en cette crise sanitaire à trouver un lieu de stage. Possibilité de réaliser tout ou partie des stages cet été pour soutenance en septembre mais avec possibilités d'épreuves de « rattrapage »
	Di + Oi	Di et/ou Oi	12	12	Sauf éventuelle exception pour les FI (cf ci-dessus) : - Oraux individuels en distanciel ou en présentiel à réaliser en session de juin 21, selon les possibilités de réalisation en juin 21 - Remise du rapport final en juin 21

	TOTAL	60	60		
--	-------	----	----	--	--